

Tableau 2:7

Frais perçus pour la garde de bébés et d'enfants d'âge préscolaire
dans les services autorisés et non autorisés,
par province, en 1984

Province et Territoire	Bébés			Enfants d'âge préscolaire		
	Garderie autorisée	Famille de garde autorisée	Famille de garde non autorisée	Garderie autorisée	Famille de garde autorisée	Famille de garde non autorisée
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve	-	-	2 930	3 450	-	2 980
Î.-P.-É.	2 870	2 130	2 620	2 930	2 400	2 600
N.-É.	3 110	3 080	2 930	3 140	2 930	2 670
N.-B.	2 580	-	3 270	2 500	-	3 080
Québec	3 450	2 930	2 890	3 300	2 980	2 840
Ontario	5 010	3 530	3 050	3 820	3 480	3 050
Manitoba	3 510	3 010	3 030	3 060	2 950	3 080
Saskatchewan	4 060	3 770	3 340	3 660	3 660	3 080
Alberta	3 220	3 590	3 030	3 240	3 350	3 200
C.-B.	5 220	3 740	3 820	3 450	3 610	3 540
Moyenne pondérée	4 049^a	3 531^b	3 100^c	3 443^a	3 448^b	3 055^d

Source: D'après Rubin Todres Consultants Ltd., "The Price of Child Care in Canada: A National Survey," étude réalisée pour le Groupe d'étude sur la garde des enfants, Ottawa, décembre 1984.

Nota: Les frais sont le montant que demanderait la garderie pour une place occupée toute la journée, cinq jours par semaine, 52 semaines par année. Les frais sont arrondis à la dizaine.

- a Moyenne pondérée reflétant la distribution des places dans les garderies autorisées dans tout le pays.
- b Moyenne pondérée reflétant la distribution des places dans les familles de garde autorisées dans tout le pays.
- c Moyenne pondérée par la distribution des enfants de moins de deux ans
- d Moyenne pondérée par la distribution des enfants de deux à cinq ans dans tout le pays.

Source: Rapport du Groupe d'étude sur la garde des enfants, (1986), p. 228.